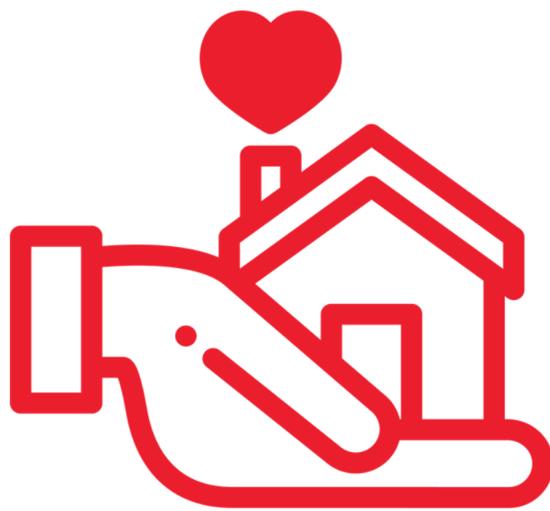


LES FICHES TECHNIQUES LOGEMENT

www.familles-de-france.org

N°Siret 784411829 00012



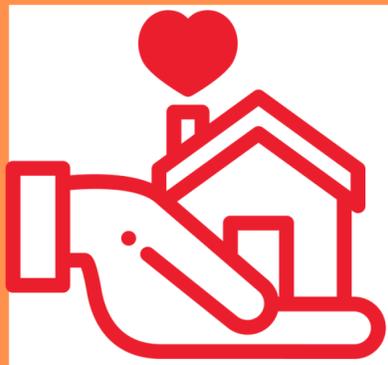


Fiche technique : Faire une demande de logement social

Vous souhaitez obtenir un logement locatif social mais vous ne savez pas comment vous y prendre au milieu de toute cette paperasse.

Dans cette fiche technique, nous vous donnons toutes les clefs pour faire une demande de logement social facilement.

Petite mise au point à l'aide de notre **fiche technique**.



Définition(s):



Qu'est-ce qu'un logement social ?

C'est un logement destiné à loger des personnes disposant de faibles ressources.

La construction de ce logement bénéficie de soutiens publics.

Il est réglementé à trois niveaux :

- son financement,
- son attribution,
- sa gestion par les organismes HLM.

Il existe quatre types de logement social :

- Type PLAI (prêt locatif aidé d'intégration),
- Type PLUS (prêt locatif à usage social),
- Type PLS (prêt locatif social),
- Type PLI (plan de logement intermédiaire).



1. Quelles sont les conditions d'attribution d'un logement social ?

Afin de se voir attribuer un logement social, il est nécessaire de répondre à des conditions de ressources et de séjour régulier en France.

Texte de référence ;
Articles L441 à L441-2-9 du code de la construction et de l'habitation

A. Le plafond de ressources

Il est nécessaire de remplir des conditions de ressources, lorsque l'on souhaite obtenir un logement social. Le plafond de ressources à respecter dépend de plusieurs critères. En effet, le montant des revenus annuels à ne pas dépasser est décidé en fonction de trois critères ;

- le type de logement (PLI, PLS, PLUS, PLAI),
- la localisation du logement (zone A, B, C),
- la situation familiale du demandeur (une personne, deux personnes...)



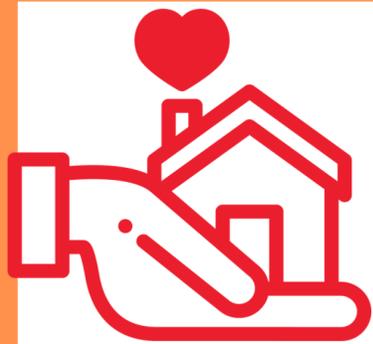
B. La condition de nationalité

En principe, les logements sociaux sont attribués aux personnes de nationalité française.

Cependant, il est possible pour les étrangers ayant un document prouvant la régularité et la permanence de leur séjour en France d'obtenir un logement social.

texte de référence :

Arrêté du 29 mai 2019 fixant la liste des titres de séjour prévue au 1° de l'article R. 441-1 du code de la construction et de l'habitation



C. Les personnes prioritaires

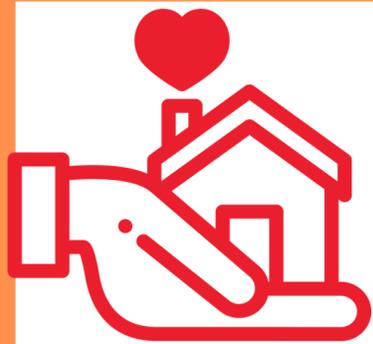
Certaines personnes, en raison d'une situation d'urgence, de danger, ou de handicap par exemple, ont le droit de se voir attribuer un logement social en priorité.

La liste des personnes prioritaires est disponible sur le site officiel de l'administration française (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F869>)

Guides concernant les conditions d'attribution d'un logement social;

- <https://www.locservice.fr/guides/guide-locataire/aides-logement/logement-loyer-moderé-37.html>
- Tableau des plafonds de ressources selon les types de logement social et selon les zones : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F869>





2. Comment effectuer une demande de logement social ?

Pour obtenir un logement locatif social, »), il est nécessaire de constituer un dossier. Vous avez pour cela deux possibilités :

- effectuer une demande en ligne,
- effectuer une demande sur place par formulaire dédié.

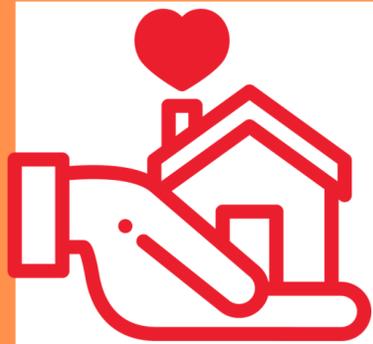
Attention ! Il faudra respecter scrupuleusement la procédure fixée.

Dans les deux situations, aucun frais de dossier ne vous sera réclamé.

Textes de référence :

* Articles L441 à L441-2-9 et R441-1 à R441-12 du code de la construction et de l'habitation

* Arrêté du 6 août 2018 relatif au nouveau formulaire de demande de logement locatif social et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social



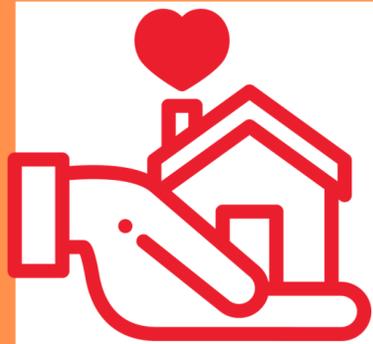
Que la demande soit effectuée en ligne ou en guichet, il vous faudra fournir au minimum ces deux types de documents ;

- La pièce d'identité pour chacune des personnes qui vont vivre dans le logement:
 - Pour les personnes majeures : carte d'identité ou passeport.
 - Pour les personnes mineures : livret de famille ou acte de naissance.
 - S'il y a lieu, jugement de tutelle ou de curatelle.

 - Si vous êtes étranger : document prouvant la régularité et la permanence de votre séjour en France.
- Le justificatif de revenus pour chacune des personnes vivant au foyer et qui vont vivre dans le logement :

Il pourra s'agir d'un avis d'imposition de l'avant-dernière année ou, à défaut, avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu, ...

Si ces documents n'ont pas été émis par l'État français, ils doivent être traduits en français et les revenus doivent être convertis en euros.



A. Effectuer une demande de logement social traditionnelle

Lorsque vous effectuez une demande traditionnelle de logement social, vous allez traverser plusieurs étapes :

1° Le formulaire à remplir

Dans un premier temps, il sera nécessaire de remplir un formulaire cerfa (CERFA n°14069*63), après quoi votre demande sera enregistrée, puis instruite.

Celui-ci est téléchargeable sur internet. Il est également disponible en préfecture, en mairie ou auprès des bailleurs sociaux.

Une fois rempli intégralement, ce document doit être déposé, accompagné de la copie de votre pièce d'identité, auprès d'un bailleur social, dans une mairie ou auprès d'un Comité interprofessionnel du logement.

Vous trouverez, en fin de document, le formulaire Cerfa, ainsi qu'une notice explicative.



2° L'enregistrement de la demande

La deuxième étape est l'enregistrement de la demande auprès d'un des organismes précités.

A l'issue de cet enregistrement, vous vous verrez délivrer deux éléments :

- un numéro d'enregistrement,
- une attestation d'enregistrement datée (dans laquelle figure le numéro d'enregistrement précité). Sur ce document, est mentionnée la liste des pièces justificatives à fournir pour l'instruction de la demande.

3° L'instruction de la demande

Afin que la demande soit instruite, il faut déposer le dossier complet.

Après de qui effectuer le dépôt ?

Le dépôt peut s'effectuer :

- auprès d'un bailleur social ou d'un service de l'État (comme la mairie). Il existe une liste des guichets où déposer sa demande de logement social;
- auprès d'un comité régional d'Action logement, si vous êtes salarié d'une entreprise du secteur privé de plus de 20 personnes et cotisant à la participation des employeurs à l'effort de construction;
- auprès d'un service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) si vous êtes hébergé dans une structure d'accompagnement.

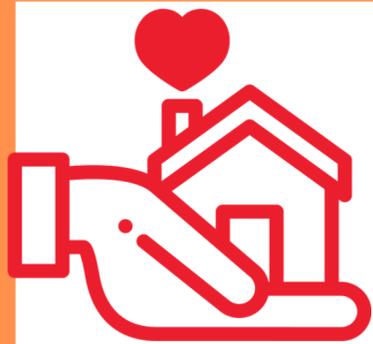


Quel est le délai d'attente ?

Durant toute la procédure de demande, vous avez accès à votre dossier, et serez informé des avancées, ainsi que sur le délai d'attente pour l'obtention d'une réponse.

Les dossiers sont d'abord examinés en commission d'attribution. Le délai d'attente pour recevoir une décision favorable de la commission :

- est calculé à partir de la première demande de logement dans le département,
 - varie d'un département à l'autre en fonction de l'importance et de la nature des demandes par localité.
-
- Si la décision de la commission d'attribution vous est favorable, vous avez au moins 10 jours pour accepter ou refuser l'offre de logement.
 - Si vous n'avez pas reçu d'offre de logement dans le délai fixé par le préfet, vous pouvez saisir gratuitement une commission de médiation pour faire valoir votre droit à un logement.



B. Effectuer une demande en ligne

Lorsque vous effectuez une demande de logement social en ligne, il faut déposer celle-ci sur un site dédié, créé par le ministère chargé du logement :

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>

En quoi consiste la saisie de la demande en ligne ?

Sur ce site, lorsque vous allez créer votre demande de logement social, des étapes vont s'enchaîner.

1° Questions sur l'éligibilité de votre demande de logement

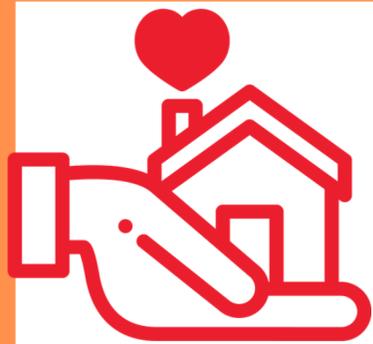
Tout d'abord, avant toute saisie d'informations, le site dédié vous indiquera si vous êtes éligible ou non à l'obtention d'un logement social au regard de vos revenus.

Comme nous l'avons dit précédemment, l'accès à un logement social est dépendant de votre revenu fiscal et de la composition de votre foyer.

2° Activation de votre adresse électronique

Ensuite, avant de saisir de la demande, vous devrez renseigner votre adresse électronique.

Vous recevrez ensuite sur votre adresse électronique un message d'activation contenant un lien. Vous devrez cliquer sur ce lien afin de continuer votre saisie.



3° Saisie des informations

Suite à l'activation de votre adresse électronique, vous recevrez votre « code de télé demandeur » par message électronique. Il faudra le conserver, car il vous permettra à posteriori de modifier ou renouveler votre demande.

4° Ajout de pièces justificatives

Ensuite, vous allez renseigner les informations de votre demande de logement.

Pour ce faire, il faudra vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de revenus pour chacune des personnes destinées à vivre dans le futur logement.

Pour réaliser la démarche entièrement en ligne, vous devez fournir des copies scannées de ces documents.



5° Soumission de votre demande de logement social

Une fois votre saisie terminée, vous allez soumettre celle-ci.

Tant que la demande n'est pas soumise, vous avez la possibilité de venir la modifier à tout moment.

Cette soumission indique qu'elle peut alors être validée par un guichet enregistreur.

6° Validation de votre demande par un guichet enregistreur

Pour être effective, votre demande de logement doit être validée par un guichet enregistreur.

- Dans le cas où vous avez fourni le justificatif de votre identité ou de la régularité de séjour, cette validation sera réalisée.

Vous serez informé par courrier électronique de la validation de votre demande et vous recevrez une attestation d'enregistrement. La personne en charge de la validation pourra être amenée à prendre contact avec vous pour vous demander plus de renseignement.

- Dans le cas où vous n'avez pas fourni le justificatif de votre identité ou de la régularité de séjour, vous devrez vous déplacer dans un guichet enregistreur, muni du justificatif demandé.



Fourniture de pièces supplémentaires demandées

Après validation de votre demande, vous pouvez être contacté si un logement social correspondant à vos critères est disponible. A cette occasion, on peut vous demander de fournir des documents supplémentaires concernant votre situation familiale ou professionnelle.

Quelques exemples :

- Si vous êtes étudiant, on peut vous demander une copie de la carte étudiante,
- Si vous êtes en situation de handicap, vous devrez fournir votre carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente,
- si vous êtes hébergé chez vos enfants, vos parents, ou par un particulier, vous devrez fournir attestation de la personne qui héberge

Durant toute la procédure de demande, vous avez accès à votre dossier, et serez informé des avancées, ainsi que sur le délai d'attente pour l'obtention d'une réponse.



Quel est le délai d'attente pour qu'une offre de logement me soit proposée ?

Durant toute la procédure de demande, vous avez accès à votre dossier, et serez informé des avancées, ainsi que sur le délai d'attente pour l'obtention d'une réponse.

Les dossiers sont d'abord examinés en **commission d'attribution**.

Le délai d'attente pour recevoir une décision favorable de la commission :

- est calculé à partir de la première demande de logement dans le département,
- varie d'un département à l'autre en fonction de l'importance et de la nature des demandes par localité.

- Si la décision de la commission d'attribution vous est favorable, vous avez **au moins 10 jours pour accepter ou refuser l'offre de logement**.
- Si vous n'avez pas reçu d'offre de logement dans le délai fixé par le préfet, vous pouvez saisir gratuitement une commission de médiation pour faire valoir votre droit à un logement.



**DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL**

Article R. 441-2-2 du code de la construction et de l'habitation



N°14069*03

Pour déposer une demande de logement social, vous pouvez remplir ce formulaire et le déposer auprès d'un guichet enregistreur ou enregistrer directement en ligne votre demande sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr

L'enregistrement de votre demande est un droit. La seule condition est la fourniture de la copie d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour (cf notice). Il ne peut pas vous être refusé au motif que vous ne présentez pas d'autres pièces justificatives au moment du dépôt ou de l'enregistrement de votre demande.

Cadre réservé au service

Numéro de dossier : _____

Le demandeurAvez-vous déjà déposé une demande de logement social ? Oui Non

Si oui, numéro unique d'enregistrement attribué : _____

Monsieur Madame Nom d'usage ou d'époux(se) : _____

Nom de naissance (si différent) : _____

Prénom : _____

Date de naissance : J J M M A A A A Nationalité : Française Union européenne Hors Union européenne Avez-vous un numéro de sécurité sociale ? : Oui Non Si oui, numéro de sécurité sociale : _____Situation de famille : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Pacsé(e) Concubin(e) Veuf(ve)

Tél. Domicile : _____ Portable : _____ Tél travail : _____

Mail personnel ⁽¹⁾ : _____ @ _____ . _____

Mail d'une personne ou structure vous aidant dans les démarches : _____ @ _____ . _____

ADRESSE À LAQUELLE LE COURRIER DOIT VOUS ÊTRE ENVOYÉ

Nom de la personne ou de la structure : _____

Bâtiment : _____ Escalier : _____ Étage : _____ Appartement : _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Pays : _____

ADRESSE DU LOGEMENT OÙ VOUS VIVEZ ACTUELLEMENT (SI CETTE ADRESSE EST DIFFÉRENTE)

Bâtiment : _____ Escalier : _____ Étage : _____ Appartement : _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Pays : _____

Si vous êtes hébergé(e) personne ou structure hébergeante : _____

Votre conjoint ou le futur co-titulaire du bailMonsieur Madame

Nom d'usage ou d'époux(se) : _____

Nom de naissance (si différent) : _____

Prénom : _____

Date de naissance : J J M M A A A A Nationalité : Française Union européenne Hors Union européenne A-t-il un numéro de sécurité sociale ? : Oui Non Si oui, numéro de sécurité sociale : _____Situation de famille : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Pacsé(e) Concubin(e) Veuf(ve)

Tél. Domicile : _____ Portable : _____ Tél travail : _____

Lien avec le demandeur : Conjoint Pacsé(e) Concubin(e) Co-locataire (s'il y a d'autres futurs co-titulaires du bail, donnez les informations sur une feuille complémentaire)

Mail personnel : _____ @ _____ . _____

Personnes fiscalement à votre charge ou à la charge de votre conjoint ou du futur co-titulaire du bail qui vivront dans le logement

		date de naissance	Sexe M/F	Lien de parenté parent enfant autre		
1	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Prénom					
2	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Prénom					
3	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Prénom					
4	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Prénom					
5	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Prénom					
6	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Prénom					
7	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Prénom					
8	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Prénom					

(s'il y a plus de 8 personnes à charge, donnez les informations sur une feuille complémentaire)

Si naissance attendue		Date de naissance prévue			
		J J M M A A A A			
Enfants en garde alternée ne figurant pas dans les personnes fiscalement à charge ou enfants en droit de visite		date de naissance	Sexe M/F	Garde alternée	Droit de visite
1	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Prénom				
2	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Prénom				
3	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Prénom				
4	Nom	J J M M A A A A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Prénom				

Situation professionnelle

LE DEMANDEUR

Profession :

CDI
 CDD, stage, intérim
 Artisan, commerçant, profession libérale
 Agent public

Chômage
 Apprenti
 Étudiant
 Retraité
 Autre

Avez-vous plusieurs employeurs ? Oui Non

Nom de votre employeur (si vous en avez plusieurs, employeur principal) :

Commune du lieu de travail :

Code postal : Pays :

Si vous êtes salarié dans une entreprise de plus de 10 salariés, N° SIRET de l'employeur ⁽¹⁾ :

(1) : facultatif

VOTRE CONJOINT OU LE FUTUR CO-TITULAIRE DU BAIL

Profession :

CDI CDD, stage, intérim Artisan, commerçant, profession libérale Agent public

Chômage Apprenti Étudiant Retraité Autre

A-t-il plusieurs employeurs ? Oui Non

Nom de l'employeur (s'il en a plusieurs, employeur principal) :

Commune du lieu de travail :

Code postal : Pays :

S'il est salarié dans une entreprise de plus de 10 salariés, N° SIRET de l'employeur ⁽¹⁾ :

Revenu fiscal de référence

Avis d'imposition
du demandeur et de
son conjoint

Autre avis d'imposition
(conjoint ou futur co-titulaire
du bail)

Sur les revenus de l'année **2 0** (année en cours moins 2)

€

€

Sur les revenus de l'année **2 0** (année en cours moins 1)
(si vous avez reçu l'avis d'imposition ou de non imposition N-1)

€

€

Ressources mensuelles du demandeur, du conjoint, du concubin ou du futur co-titulaire du bail et des personnes fiscalement à leur charge qui vivront dans le logement (hors AL/APL)

Montant net en euros par mois (sans les centimes)	Demandeur	Conjoint ou concubin et/ou futur co-titulaire du bail	Autres personnes fiscalement à charge du demandeur, du conjoint, du concubin ou du co-titulaire du bail (autres que votre conjoint, concubin ou futur co-titulaire du bail)
Salaire ou revenu d'activité	€	€	€
Retraite	€	€	€
Allocation chômage / Indemnités	€	€	€
Pension alimentaire reçue.	€	€	€
Pension d'invalidité	€	€	€
Allocations familiales	€	€	€
Allocation d'adulte handicapé (AAH)	€	€	€
Allocation d'éducation d'enfant handicapé (AEEH).....	€	€	€
Allocation journalière de présence parentale (AJPP) ...	€	€	€
Revenu de solidarité active (RSA)	€	€	€
Allocation Jeune enfant (PAJE.)	€	€	€
Allocation de Minimum Vieillesse.....	€	€	€
Bourse étudiant	€	€	€
Prime d'activité	€	€	€
Autres (hors AL ou APL).....	€	€	€
<i>Pension alimentaire versée</i>	- €	- €	- €

NOTICE EXPLICATIVE POUR REMPLIR L'IMPRIME DE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Les **ASSOCIATIONS** qui font une demande de logement en vue de le sous-louer doivent renseigner uniquement les rubriques :

page 1 : le demandeur : nom, adresse du domicile, téléphone, mail. ;

page 4 : le logement que vous recherchez.

INFORMATIONS GENERALES

- Votre demande doit être correctement et intégralement remplie, au stylo noir si elle est remplie à la main.
- Pour que votre demande soit enregistrée, vous devez produire la copie d'une pièce d'identité.
Si vous êtes de nationalité étrangère et que vous n'avez pas la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou de la Suisse, vous devez produire une copie :
 - de votre titre de séjour ;
 - ou d'un récépissé de la demande de renouvellement de votre titre de séjour ;
 - ou un récépissé délivré au titre de l'asile d'une durée de trois mois renouvelable portant la mention « reconnu réfugié, autorise son titulaire à travailler » ou « reconnu apatride, autorise son titulaire à travailler » ou « décision favorable de l'OFPPA/de la CNDA en date du... Le titulaire est autorisé à travailler » ou « a demandé la délivrance d'un premier titre de séjour » ;
- L'enregistrement de votre demande est un droit. Il ne peut pas vous être refusé au motif que vous ne présentez pas de pièces justificatives autres que celles prévues ci-dessus.
- Vous ne devez faire qu'une seule demande si toutes les communes où vous souhaitez obtenir un logement sont situées :
 - o en Île de France, c'est-à-dire dans les départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
 - o ou dans le même département, hors Île-de-France.
- Vous recevrez dans un délai maximum d'un mois une attestation d'enregistrement indiquant le numéro départemental (ou régional en Île-de-France) de votre demande. Ce numéro garantit votre inscription en tant que demandeur de logement locatif social et certifie la date de cette demande.
- Vous devez signaler tout changement dans votre situation.
- Votre demande a une durée de validité de 12 mois et doit être renouvelée 1 mois avant la date de son expiration. Si vous souhaitez recevoir le formulaire de renouvellement par voie électronique, indiquez-le à la dernière page de votre demande.
- Il est important que vous preniez connaissance, dans les meilleurs délais, des courriers qui pourront vous être adressés.

- Pour que votre demande soit instruite, vous devrez fournir des pièces justifiant la sincérité et l'exactitude de votre déclaration et permettant de vérifier que vous remplissez les conditions d'accès au logement social.

PRECISIONS CONCERNANT CERTAINES RUBRIQUES DE L'IMPRIME

Page 1 : LE DEMANDEUR

La demande concerne l'ensemble des personnes qui vivront dans le logement :

Outre vous-même, ce sont celles que vous indiquerez aux rubriques : « le conjoint ou le futur co-titulaire de bail » et « Personnes fiscalement à votre charge ou à la charge de votre conjoint ou du futur co-titulaire du bail qui vivront dans le logement »

Attention, sauf en cas de changement de situation ou de garde alternée, une même personne ne peut figurer que sur une seule demande de logement.

Indiquez au moins un numéro de téléphone afin de pouvoir être contacté rapidement

Indiquez une adresse mail afin de recevoir des offres de logement ou le formulaire de renouvellement par voie électronique.

- « Adresse à laquelle le courrier doit vous être envoyé »

Vous devez renseigner très précisément cette rubrique : votre demande peut être radiée s'il est impossible de vous contacter.

Si vous êtes domicilié à l'étranger et que votre code postal dépasse le nombre de cases prévues, vous pouvez renseigner ce code sur la ligne « complément d'adresse ».

Si vous êtes sans domicile fixe, vous devez fournir une adresse postale où vous serez certain de recevoir le courrier. Vous pouvez obtenir une domiciliation postale auprès du Centre d'action sociale de votre commune ou d'un organisme ou d'une association agréés pour délivrer une attestation de domicile.

Si vous êtes hébergé chez un parent, une autre personne, indiquez le nom de cette personne (chez Monsieur ou Madame). Si vous êtes hébergé ou domicilié par un organisme ou une association, indiquez son nom.

- « Adresse du logement où vous vivez actuellement (si cette adresse est différente)

Si l'adresse de votre logement n'est pas la même que celle à laquelle le courrier doit vous être envoyé, indiquez-le dans cette rubrique.

Page 1 : VOTRE CONJOINT OU LE FUTUR CO-TITULAIRE DU BAIL

Vous devez renseigner les informations relatives à votre conjoint, partenaire de PACS, concubin ou autre personne qui sera co-titulaire du bail.

Page 2 : PERSONNES FISCALEMENT A VOTRE CHARGE OU A LA CHARGE DE VOTRE CONJOINT OU DU FUTUR CO-TITULAIRE DU BAIL QUI VIVRONT DANS LE LOGEMENT

Il s'agit des personnes, qui, sur l'avis d'imposition, sont rattachées à votre foyer fiscal, à celui de votre conjoint ou du futur co-titulaire du bail :

- les enfants de moins de 18 ans ou infirmes ;

- en cas de garde alternée au domicile de chacun des parents, les enfants de moins de 18 ans ;
- les personnes titulaires d'une carte d'invalidité rattachées au foyer fiscal ;
- toute personne majeure rattachée au foyer fiscal :
 - o âgée de moins de 21 ans,
 - o ou de moins de 25 ans lorsqu'elle poursuit ses études,
 - o ou, quel que soit son âge, lorsqu'elle est atteinte d'une infirmité.

Les personnes qui vivront dans le logement et qui n'entrent pas dans l'une de ces catégories, ni ne sont co-titulaires du bail, ne seront pas prises en compte pour déterminer la taille du futur logement.

Page 2 : SITUATION PROFESSIONNELLE

- « Agent public » : cette catégorie regroupe les fonctionnaires et les agents non titulaires de la fonction publique.

- « Cotisation de l'employeur au 1% logement (Action Logement) » :

Si vous êtes employé dans une entreprise de plus de 10 salariés, indiquez le numéro SIRET (13 chiffres) de votre employeur figurant sur votre bulletin de salaire ou pouvant être obtenu auprès du service du personnel, du service social ou du comité d'entreprise de l'entreprise employeur.

Page 3 : REVENU FISCAL DE REFERENCE

Indiquez votre revenu fiscal de référence qui figure sur l'avis d'impôt sur le revenu même si vous ne payez pas d'impôt

Sur la première ligne, indiquez le montant figurant sur l'avis d'impôt concernant les revenus perçus 2 ans (N-2) avant la date de votre demande (ou de son renouvellement).

Sur la deuxième ligne, si vous avez reçu l'avis d'impôt sur les revenus perçus l'année précédant la date de votre demande (N-1) (ou de son renouvellement).

Si vous n'avez pas reçu d'avis d'imposition ou de non imposition, indiquez-le en page 4 dans la rubrique « précisions complémentaires ».

Si vous êtes séparé judiciairement de votre conjoint ou victime de violence conjugale attestée par un dépôt de plainte et si votre avis d'imposition est commun avec ce conjoint, ne mentionnez que la part correspondant à vos propres revenus.

Page 3 : RESSOURCES MENSUELLES DU DEMANDEUR, DU CONJOINT OU DU FUTUR CO-TITULAIRE DU BAIL ET DES PERSONNES FISCALEMENT A CHARGE QUI VIVRONT DANS LE LOGEMENT

Cette rubrique doit être renseignée avec les informations les plus récentes.

Vous devez indiquer des montants mensuels nets, après déduction des cotisations sociales. N'indiquez pas le montant de l'allocation logement (AL) ou aide personnalisée au logement

(APL) perçue dans cette rubrique. Ces informations sont à renseigner dans la rubrique « logement actuel ».

Lorsque, pour une des catégories de ressources, le montant varie d'un mois sur l'autre, vous pouvez prendre le total des ressources de l'année écoulée et le diviser par 12 pour obtenir un montant mensuel moyen : par exemple, si vous avez eu plusieurs employeurs ou que vous avez travaillé de façon périodique.

Dans la colonne « Autres personnes fiscalement à charge du demandeur, conjoint, concubin ou co-titulaire du bail », indiquez l'ensemble des ressources mensuelles des personnes fiscalement à votre charge (autres que vous-même) ou à la charge de votre conjoint, concubin ou futur co-titulaire du bail.

Page 4 : LOGEMENT ACTUEL

Ne cochez qu'une seule case.

Si vous êtes locataire HLM, précisez le nom de l'organisme bailleur, ainsi que son numéro SIREN (9 chiffres). Cette information, obtenue auprès de votre bailleur, permettra de mieux identifier les demandes de mobilité.

Si vous êtes logé dans une structure de type foyer ou centre d'hébergement, vous pouvez demander à son gestionnaire quel est son statut exact parmi la liste ci-dessous.

Résidence sociale, pension de famille (maison relais) ou logement-foyer (FJT, FTM, FPA, FPH) : FJT = foyer de jeunes travailleurs ; FTM = foyer de travailleurs migrants ; FPA = foyer de personnes âgées ; FPH = foyer de personnes handicapées.

Structure d'hébergement : CHRS = centre d'hébergement et de réinsertion sociale ; CHU = centre d'hébergement d'urgence ; CADA = centre d'accueil pour demandeurs d'asile ; CPH = centre provisoire d'hébergement.

page 4 : LE MOTIF DE VOTRE DEMANDE

Indiquez les 3 principaux motifs en indiquant 1 pour le plus important, puis 2 et 3.

Si le motif de votre demande n'est pas prévu, cochez « autre motif particulier » et précisez quel est ce motif.

page 4 : LE LOGEMENT QUE VOUS RECHERCHEZ

- « Localisation souhaitée »

Indiquez par ordre de préférence les communes où vous souhaitez obtenir un logement (choix 1 = votre première préférence).

Si vous faites une demande à Paris, vous pouvez faire un choix par arrondissement (un ou plusieurs arrondissements). Vous pouvez aussi demander tout Paris.

Pour les grandes villes, vous pouvez également indiquer un arrondissement ou un quartier.

- « Logement adapté au handicap et aux besoins d'une personne âgée en situation de perte d'autonomie »

Si vous-même ou l'une des personnes à loger est handicapé(e) et si le logement que vous recherchez doit être adapté à ce handicap, vous devez le signaler et remplir le complément à la demande qui permet de préciser la demande.

Ce complément peut également être utilisé pour demander un logement adapté aux besoins d'une personne âgée en situation de perte d'autonomie.